**Société Coopérative Anonyme**
**de l'Eau des Deux-Sèvres**
**Les Ruralies**
**79230 VOUILLE**

Projet de retenues de substitution sur le bassin Sèvre/Mignon

Note de synthèse proposée aux ateliers de médiation

*(Rédigée le 17 octobre 2018 – Actualisée le 6 novembre 2018)*

# Transition agro-écologique des systèmes agricoles des Deux-Sèvres

## *Des évolutions récentes encourageantes mais à conforter rapidement*

La première partie rappelle les éléments de contexte économique et social qui poussent les agriculteurs à modifier leurs assolements, pratiques et stratégies (*)

*(*) : Voir la contribution CA 79 et Coop de l'eau 79 du 21/09/2018 : https://deux-sevres.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/103_Inst-Deux-Sevres/Documents/Environnement/PROJET_AGRICOLE_TERRITOIRE_SNMP_VF2.pdf*

Les changements sont rapides, mais sont-ils profonds et irréversibles ou seulement conjoncturels ?

La deuxième partie analyse, sur les dix dernières années, d'une part les projets des agriculteurs qui s'installent et/ou se diversifient vers des productions de qualité plus locales, et d'autre part les formations suivies par les agriculteurs en place : nous constatons que la transition agro-écologique de l'agriculture départementale s'enracine pour l'avenir.

La troisième partie fait le point sur les engagements (autres que réglementaires) déjà pris par les agriculteurs en place : conditionnalité et verdissement des aides PAC, mesures incitatives (MAEC, PCAE…), contrats de diversification vers des cultures à haute valeur ajoutée, cahiers des charges à la production modifiant les pratiques (bio, SIQO…)… Les agriculteurs sont ainsi pris dans plusieurs dispositifs d'engagements, plus ou moins contraignants, pas toujours cohérents entre eux, qu'ils doivent intégrer dans le pilotage déjà complexe de systèmes agricoles soumis à des aléas climatiques et économiques de plus en plus erratiques.

La quatrième partie fait le point sur les programmes de conseils techniques, de formations, d'expérimentations, de R&D… destinés à accompagner les agriculteurs volontaires dans l'adaptation des pratiques agricoles. Ces formes d'engagements collectifs volontaires sont des accélératrices de changements (partage de connaissances et savoir-faire, matériels et chantiers en commun…). Pour finir, nous proposons de nous appuyer sur le cadre mutualisé du projet pour en faire un « site-pilote » d'expérimentations innovantes, par exemple sur l'adaptation au réchauffement climatique, la préservation et la restauration de la biodiversité et des ressources naturelles… La production d'énergies renouvelables (biomasse en inter-culture, photovoltaïque sur les ouvrages) est à ce titre une voie très prometteuse.

## 1) L'état actuel de l'économie agricole (rappels de la contribution du 21/09)

### 1.1. Des revenus très bas depuis 2013

Pour mesurer l'impact territorial de l'activité agricole sur le plan de la création de valeur ajoutée et de revenus, la figure 1 donne l'évolution du RCAI (revenu courant avant impôts) par hectare SAU.

Figure 1

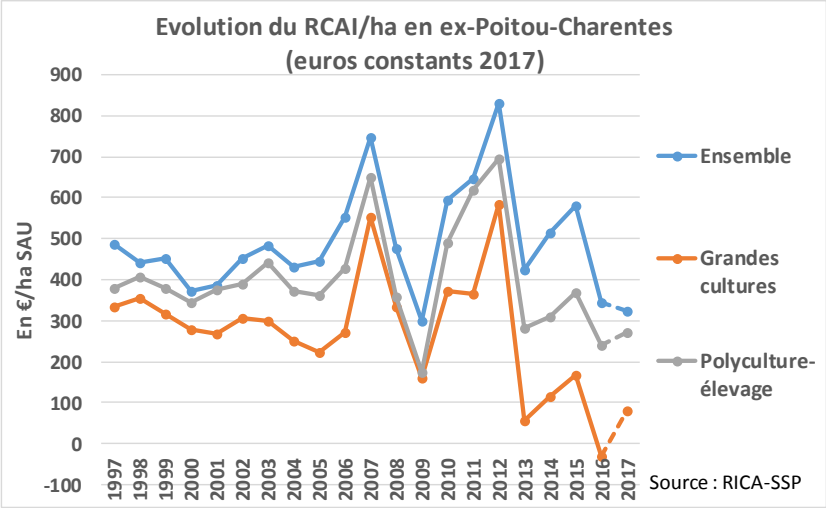


Les revenus par hectare dégagés dans les principales orientations technico-économique (OTEX) du sud des Deux-Sèvres sont depuis 2013 très bas en grandes cultures (et 2018 ne s'annonce pas extraordinaire non plus) : en 20 ans, ils ont été divisés par 3 (de 300 €/ha à 100 €/ha). Dans les productions d'élevage, les revenus à l'hectare ont été amputés du quart au tiers sur la même période.

Les revenus des céréaliers sont depuis 5 ans de moins de 10.000 €/actif, contre 25.000 €/actif il y a 15-20 ans : cette succession de mauvaises années remet en cause la pérennité de ces systèmes de production à court terme, et favorise la course à l'agrandissement, la simplification-extensification des assolements et donc l'érosion de la biodiversité. La baisse de valeur ajoutée ne peut que se poursuivre sans transition vers d'autres modèles. Même si les marchés sont de nouveaux bien orientés, la baisse de la main-d'œuvre agricole, déjà inscrite démographiquement ces prochaines années, se traduira par l'agrandissement des structures : or, plus les exploitations sont grandes, moins elles produisent de revenus, de valeur ajoutée et de services environnementaux à l'hectare.

Si la conjoncture s'améliore en céréales, elle reste incertaine en oléo-protéagineux et lait de vache ; elle est mal orientée en viande bovine, les marchés anticipant une forte décapitalisation liée aux déficits fourragers en France et en Europe (nous craignons une forte chute des prix de la viande).

### 1.2. La PAC post-2020 va bousculer les systèmes de production

Depuis 25 ans, les réformes de la PAC s'enchaînent et orientent les exploitations concernées (lait, viandes, grandes cultures…) vers une dépendance totale des revenus aux aides, elles-mêmes devenues indépendantes des productions (85 % des aides sont "découplées", c'est à dire qu'elles ne sont conditionnées que par la détention de surfaces "éligibles" convenablement entretenues, quelle que soit la production). Dans les systèmes dominants du bassin Sèvre/Mignon, les aides représentent beaucoup plus que le revenu (voir la figure 2).

Figure 2

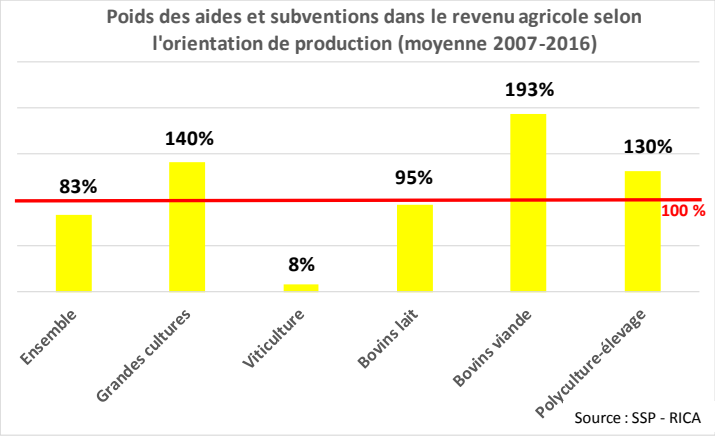


Par exemple sur le bassin, les revenus agricoles sont en moyenne sur 10 ans *(*)* de 20.000 €/actif/an, avec 30.000 € d'aides PAC, soit 150% du revenu : ainsi, une diminution de -10 % de ces aides entraîne une baisse de -15 % des revenus.

*(*) : Depuis 2013 et par rapport à cette moyenne décennale, les revenus par actif ont baissé de 10-20 % chez les éleveurs, et de 20-40 % chez les céréaliers.*

Or, les simulations sur les propositions de budget 2021-2027 pour la PAC donnent une baisse des budgets de -11 % dès 2021 et de -19 % à l'horizon 2027 : dans ces perspectives à court-moyen terme, les agriculteurs n'auront d'autre choix que ;

- ✓ D'arrêter complètement l'activité agricole ;
- ✓ De s'agrandir, en fonction des disponibilités foncières, qui devraient augmenter avec la hausse du nombre de départs à la retraite ;
- ✓ De ne plus investir ou décapitaliser en attendant les quelques années qui restent avant la retraite (cela fait du monde) ;
- ✓ De se lancer dans la diversification et/ou la montée en gamme (bio/labels…).

Sur ce bassin Sèvre/Mignon, la disponibilité en eau sécurisée peut être un levier formidable pour orienter l'agriculture locale vers des pratiques « vertueuses » et la montée en qualité des productions. C'est peut-être ce que nous constatons dans l'évolution récente des systèmes irrigués, et ce projet tombe bien pour consolider et accentuer ces évolutions.

### 1.3. La diversification des surfaces irriguées est en cours

La sole de maïs irrigué du bassin s'est réduite de presque la moitié en 10 ans. Les prairies régressent en même temps que l'élevage diminue, ainsi que les jachères, qui sont remises en cultures. La sole de céréales et oléo-protéagineux (COP) progresse d'une part grâce à la diversification des céréales sous contrat (sorgho, triticale, orges de brasserie, mélanges…, qui peuvent être irriguées hors périodes estivales de restriction), et d'autre part grâce au boom des protéagineux et des légumineuses fourragères, dont les surfaces quadruplent presque en 10 ans.

Ces tendances s'accélèrent depuis 2015 sur le bassin. La question aujourd'hui est de savoir s'il s'agit d'une évolution conjoncturelle, qui s'estompera dès que la situation deviendra plus favorable au maïs, ou s'il s'agit d'une tendance plus lourde.

Les entreprises locales amont et aval des filières agricoles du territoire ont choisi, conformément aux plans stratégiques établis à la suite des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), la montée en gamme plutôt que la compétitivité-prix.

Leur priorité numéro un est ainsi de développer des filières locales diversifiées, à plus forte valeur ajoutée, et dont la demande est en forte croissance : productions sous SIQO, bio, HVE… ; certifications (origines, non-OGM, Oméga3, sans antibiotiques, alimentation animale autonome ou locale, éthique, social et solidaire, etc.) ; protéines pour l'alimentation animale, mais aussi humaine (pois chiches, lentilles, haricots verts, petits pois…) ; fruits à coques, maraîchage, fruits, etc… Que de projets potentiels en perspective avec de l'eau sécurisée.

Cette stratégie suppose des investissements lourds (et urgents) dans la logistique, la traçabilité, l'adaptation des outils de transformation, de stockage, séchage, triage…, mais aussi dans la formation, la R&D, le conseil… La solvabilisation de ces lourds investissements n'est possible que si les filières locales disposent d'un approvisionnement sécurisé, en qualité comme en quantité.

Seule une infrastructure hydraulique de stockage d'eau permettra au territoire de conserver et développer une activité agricole à forte valeur ajoutée, pourvoyeuse d'emplois dans tous les maillons des filières et dans toutes les parties du bassin de vie : avec sa construction, nous pouvons imaginer des scénarios alternatifs à la poursuite des tendances actuelles, avec ce que rend possible l'irrigation dans un projet de territoire concerté et renouvelé autour de la création de valeur ajoutée agricole et alimentaire, du producteur au consommateur, et d'emplois ruraux non délocalisables.

A moyen-long terme, garder un territoire vivant et attractif supposera donc de fortes évolutions du tissu agricole : celui-ci devra, pour rompre avec les évolutions actuelles, se positionner sur des marchés agricoles diversifiés et porteurs. Et pour cela, le Sud des Deux-Sèvres et ses alentours sont idéalement situés entre Nantes et Bordeaux, non loin d'un des littoraux les plus dynamiques d'Europe (+500.000 habitants d'ici 2030), pour approvisionner plusieurs millions d'habitants, dont la sociologie nous dit qu'ils demandent de plus en plus de produits locaux, de terroir, porteurs de signes officiels de qualité (Labels, Bio, AOP, AOC, IGP, cahiers des charges « vertueux » à la production…).

Des opérateurs réfléchissent déjà à établir les ceintures maraîchères et fruitières plus loin des métropoles de Nantes et Bordeaux : le sud du département, très bien desservi en infrastructures logistiques, est, là encore, idéalement situé pour approvisionner en proximité les métropoles et les aires urbaines de Nouvelle-Aquitaine, en forte expansion. Sur le bassin, une réflexion est en cours autour de ces atouts logistiques dans le Haut-Val-de-Sèvre pour développer la distribution de produits agricoles locaux vers les grands centres urbains alentour.

D'autant que l'impact économique et social est largement positif pour le territoire : la valeur ajoutée supplémentaire apportée par le projet tout au long des filières sur le territoire est de 4 à 5 M€ par an : c'est nettement moins que les dépenses d'infrastructures de l'ordre de 2 M€ par an sur 35 ans. En comptabilisant les emplois directs créés ou maintenus dans les exploitations agricoles (600) avec ceux créés en amont et en aval des filières locales (600 et +, selon les filières), le projet permet le maintien ou la création de 1.200 emplois pérennes et non délocalisables. C'est autant qu'une grosse usine, et cela permet d'économiser toutes les dépenses sociales liées au chômage.

## Nous sommes à la croisée des chemins

*Le libre-échange promu depuis 30 ans par les institutions internationales et mis en œuvre avec application par l'Union européenne, va faire –et fait déjà– tendanciellement baisser les prix à la production sur les marchés de masse : en effet, la concurrence, ainsi institutionnalisée dans les traités de libre-échange, s'exerce entre des systèmes agraires dont la productivité du travail varie de 1 à 1.000 à l'échelle mondiale (agricultures euraméricaines et européennes versus agricultures manuelles partout dans le monde), et de 1 à 20 entre les exploitations du bassin Sèvre/Mignon et les exploitations géantes d'Europe de l'Est, d'Océanie ou des Amériques.*

*Les réformes de la PAC ont dérégulé la gestion des principaux marchés agricoles (céréales, lait, viandes), qui consistait à stocker à un prix plancher garanti aux producteurs en cas de surplus pour éviter l'effondrement des prix, et à déstocker à un prix plafond garanti aux consommateurs en cas de pénurie pour éviter la flambée des prix. Ainsi, comme c'était prévisible avec la dérégulation, les prix à la production sont devenus très volatils, d'autant qu'ils font l'objet de spéculations aussi massives qu'imprévisibles. C'est un aléa de plus que doivent intégrer et gérer les agriculteurs.*

*Le réchauffement climatique impacte déjà le cycle des cultures et les agriculteurs le savent : ils devront rapidement entamer de fortes adaptations de leur système de production. Ils sont donc dans le besoin d'informations circonstanciées et pertinentes, de conseils stratégiques d'adaptation, d'expérimentations…*

*En conséquence de ce réchauffement, les problèmes sanitaires et phytosanitaires peuvent apparaître (agents pathogènes s'acclimatant au réchauffement, nouvelles souches…).*

*Un territoire de projet peut prendre de la consistance en articulant les démarches innovantes que pourraient mener des agriculteurs pour s'adapter au réchauffement climatique, tout en préservant les ressources naturelles et la biodiversité.*

*A l'avenir, les aides directes de la PAC, qui représentent plus que les revenus (en moyenne annuelle, 25.000 € d'aides pour 15.000 € de revenus sur le bassin) vont baisser.*

*Dans ce contexte d'aléas croissants, les stratégies d'adaptation se multiplient : diversification vers des marchés plus stables et rémunérateurs ; recherche d'autonomie dans les approvisionnements comme dans les livraisons (vente directe) ; montée en gamme (bio/labels)…*

*Nous le constatons déjà dans les évolutions récentes de la sole irriguée du bassin Sèvre/Mignon. Il reste à consolider ces tendances. Au regard des projections des scientifiques sur l'évolution du climat local et sur la disponibilité en eau selon les usages, le projet de retenues de substitution apparaît comme un outil conciliant la production agricole, alimentaire et énergétique avec la préservation et la restauration des milieux naturels.*

Tournons l'affaire dans tous les sens : sans eau disponible et sécurisée sur ce territoire, nous aurons droit partout à ce qu'aucune des parties prenantes de la médiation ne veut (à la lecture des contributions reçues au 17/10/2018) : un paysage ouvert, asséché, pauvre en emplois, en paysages, en biodiversité et autres services environnementaux, en attractivité, en vie…

### 1.4. Dynamique des systèmes agraires et changements de pratiques *(pour enfoncer le clou)*

*Pour illustrer ce risque, donnons un exemple à partir du constat posé par un membre de l'APIEE dans l'atelier de médiation « biodiversité » du 9/10/2018 : dans le nord du bassin, l'élevage régresse au profit des céréales (ce qu'il se passe depuis plus de 20 ans dans le reste du bassin et plus largement dans les zones intermédiaires), s'accompagnant de l'agrandissement des parcelles et donc de la destruction des « particularités topographiques » (haies, mares, bosquets, murets…), BCAE 7 ou pas (voir § 3.1.1).*

Pour observer un effet tangible et durable des changements de pratiques agricoles sur la préservation et la restauration des milieux naturels, il faut qu'une majorité d'agriculteurs s'engagent, bien au-delà des irrigants (10 % de la SAU du bassin).

Si nous voulons construire un projet de territoire réaliste et viable, il faut tenir compte des évolutions macroéconomiques qui sous-tendent les trajectoires de moyen-long terme des systèmes de production. Sinon, nous risquons de construire un projet qui serait vécu par les agriculteurs comme des injonctions contradictoires, et donc adopté sous contrainte (ou tout simplement rejeté).

L'encadré suivant décrit le processus à l'œuvre comme une stratégie parfaitement rationnelle des agriculteurs, dans le contexte de mise en concurrence internationale et de dérégulation des marchés, inscrit dans l'agenda de la Commission européenne de ces prochaines années.

**Processus de la déprise laitière en Charentes-Poitou**

On constate (figure 3) qu'il faut, sur la période 1999-2006, plus de 50 hectares supplémentaires à un éleveur spécialisé pour abandonner le lait tout en augmentant son revenu de 15%, alors qu'il lui faudrait seulement 5 hectares supplémentaires en restant dans le même système de production.

De même, les polyculteurs-éleveurs doivent s'agrandir de 35 hectares pour un revenu en hausse de 15% en système céréalier, contre 7 hectares s'ils restent dans le même système. C'est donc dans les zones où il y a du foncier disponible et/ou lorsque la main d'œuvre agricole diminue (départs d'associés, baisse de la main d'œuvre familiale d'appoint…) que l'abandon du lait s'accompagne d'un revenu au moins équivalent.

Figure 3

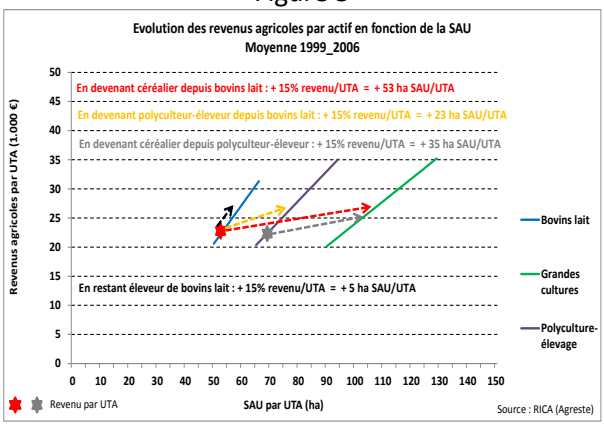


Figure 4

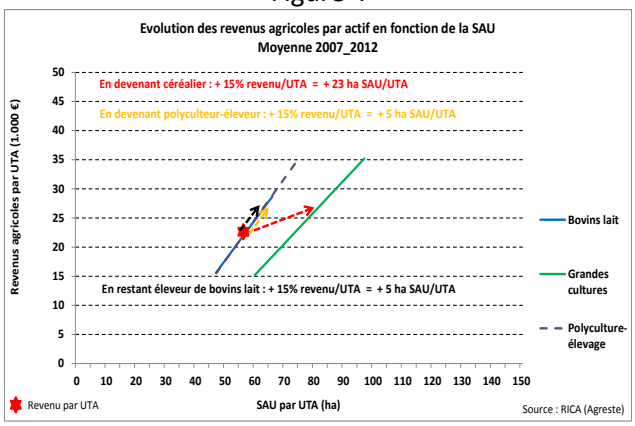


La figure 4 donne les mêmes résultats que la figure 8, mais pour une période plus récente 2007/2012, lorsque le prix du lait est bas et le prix des céréales élevé. Les résultats sont sans appel : il faut seulement 23 hectares supplémentaires pour augmenter le revenu de 15% en abandonnant le lait au profit des grandes cultures, contre 5 hectares supplémentaires en restant producteur de lait de vache.

Ces évolutions sont puissantes : elles façonnent le territoire parce que la baisse de la main d'œuvre agricole, qui n'est pas près de s'arrêter, provoque l'agrandissement des structures et donc la déprise de l'élevage.

Ces évolutions sont amplifiées par la mise en « concurrence libre et non faussée » des systèmes productifs, un
, accords de libre-échange type CETA…).

Et ce n'est qu'un début, si l'on en croit la multiplication des accords de libre-échange (MERCOSUR, TAFTA, UE/Océanie…) que la Commission européenne négocie avec les plus grands pays exportateurs agricoles mondiaux.

Pour conclure, vouloir d'un côté que les agriculteurs adoptent des pratiques vertueuses, déconnectées du marché que l'Union européenne, et signer en même temps un accord comme le CETA, qui prévoit l'entrée de viandes et de céréales à bas coût, produites et transformées avec 47 substances interdites en Europe, tient presque du sadisme…
https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2017/09/rapport_de_la_commission_devaluation_du_ceta_-_08.09.2017.pdf

Quel horizon donne-t-on ainsi aux producteurs ? Un monde où, face à une concurrence mondiale sinon cette injonction contradictoire, qui devrait faire réfléchir

Le processus de déprise laitière qui vient d'être décrit peut parfaitement se transposer à l'irrigation : les irrigants du bassin détiennent en moyenne 70 ha par actif, contre 110 ha par actif chez les non-irrigants. Sachant qu'une bonne partie des livreurs de lait de vache ou de chèvre de l'ULS sécurisent la production fourragère avec l'irrigation, le manque d'eau pourrait tout simplement mettre en difficulté une coopérative locale (ULS) qui se tourne résolument vers la montée en gamme (beurre d'Echiré, Chevrot, Chabichou…), avec un cahier des charges non OGM, axé sur les bonne pratiques d'élevage et le bien-être animal, l'autonomie fourragère et l'approvisionnement local… Ce serait un échec d'autant plus cuisant qu'il est prévisible…

Avec la démographie actuelle, les départs se font plus nombreux, et sans eau sécurisée rapidement, il y aura abandon de l'irrigation lors de la transmission, et donc progression d'une céréaliculture pluviale extensive, peu diversifiée, avec de grandes parcelles, etc…

En conclusion de cette analyse socio-économique, nous pensons qu'un projet de territoire qui voudrait s'inscrire dans les logiques « vertueuses » tant demandées doit proposer, au moins à l'échelle de ce grand bassin, des débouchés rémunérateurs, stables et diversifiés (énergies renouvelables, cultures spéciales…), inscrits dans la montée en gamme qui se dessine et se développe. Sinon les engagements demandés aux irrigants en contrepartie de l'accès à l'eau sécurisée auront l'effet d'un cautère sur une jambe de bois.

Nous proposons de démontrer dans la suite de cette note, une fois ces constats posés, que l'irrigation de l'avenir, en substituant les prélèvements estivaux dans le milieu en période d'étiage par des prélèvements hivernaux lorsque les nappes débordent (piézomètres et contrôles de remplissage à l'appui), est **LE** levier pour orienter l'agriculture locale vers des pratiques « vertueuses », la montée en qualité des productions et l'adaptation au changement climatique.

Une alternative qui créé ou maintien 1.200 emplois sur le bassin, et génère chaque année 4 à 5 M€ par an de valeur ajoutée sur le territoire (*voir les calculs dans la contribution du 21/09*).

## 2) La diversification des projets et les changements de pratiques agricoles s'inscrivent dans le paysage

Parce qu'elle est encore diversifiée, l'agriculture des Deux-Sèvres a d'importantes capacités d'adaptation : les évolutions récentes des projets d'installation et de diversification, mais aussi les thèmes des formations suivies par les agriculteurs, montrent que nous sommes à la veille de mutations importantes, d'autant que le nombre de départs à la retraite va augmenter ces prochaines années.

### 2.1. Des porteurs de projets de diversification toujours plus nombreux

La Chambre d'agriculture accompagne les porteurs de projets de diversification, dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental. La figure 5 suivante donne le nombre de contacts (pré-diagnostics, faisabilité…) depuis 2011.

Figure 5

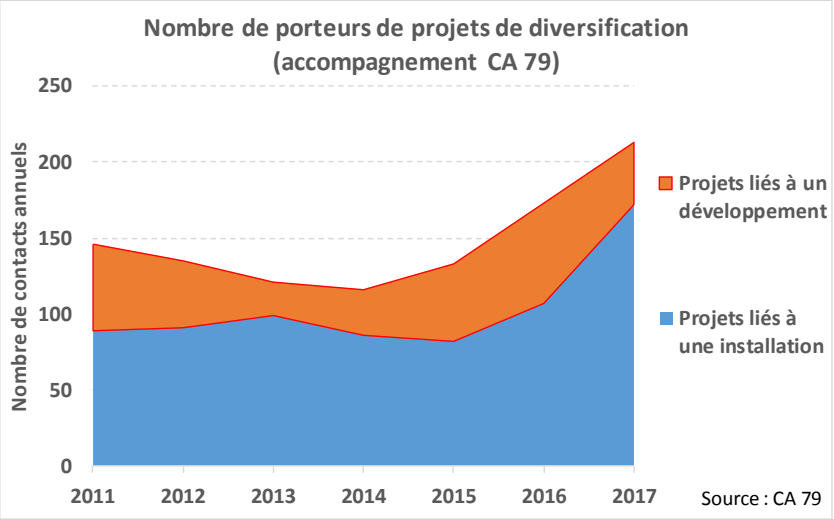


Le nombre de projets passe de 130 par an en moyenne sur la période 2011-2015, à 200 depuis deux ans (+50 %). Les installations représentent les trois quarts des projets étudiés.

La moitié des projets d'installation/diversification porte sur l'aviculture (30 % du total, dont la moitié en bio/labels) et le maraîchage en vente directe (20 % du total, dont les trois-quarts en bio). Les autres projets sont plus diversifiés : la diversification des productions céréalières (contrats de filières locales de qualité, production de semences, de mélanges fourragers…, en général conditionnés à un accès sécurisé à l'eau) représente 10 % des projets, comme les projets de cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM).

Les activités de loisirs (équins, accueil à la ferme) représentent également un peu plus d'une quinzaine de projets (10 %).

Près des deux-tiers des projets de diversification/développement sont des ateliers de volailles (poulets, canards, œufs…), dont 20 % en bio/labels. Les autres projets sont très divers : au total, un quart des projets adopte des productions bio ou sous labels, un autre quart prévoit de la transformation et/ou de la vente directe.

## 2.2. Des installations de plus en plus orientées vers la diversification et la montée en gamme

Suite aux lois Fillon, le nombre de départs, et donc d'installations, a fortement chuté à partir de 2009 : de 400-500 départs par an à 150-200 départs par an (voir figure 6). Le nombre de départs est de nouveau en hausse depuis 2013-2014 (300-350 départs par an). Le nombre d'installations a atteint un creux entre 2009 et 2012 (50-60 par an), pour repartir à la hausse depuis 2013 (70-80 installations par an). En 2018, la CA 79 prévoit une centaines d'installations aidées (DJA).

Figure 6

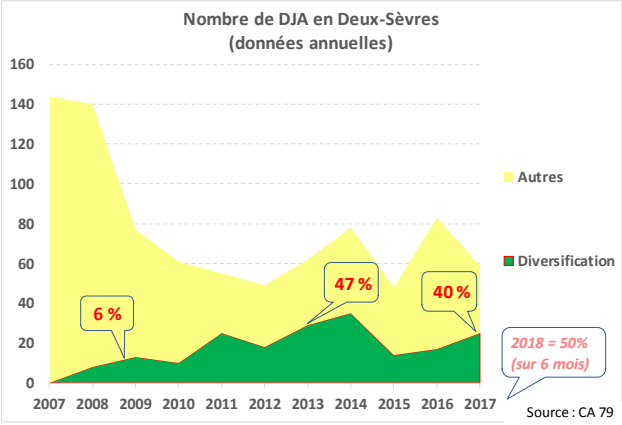


Figure 7

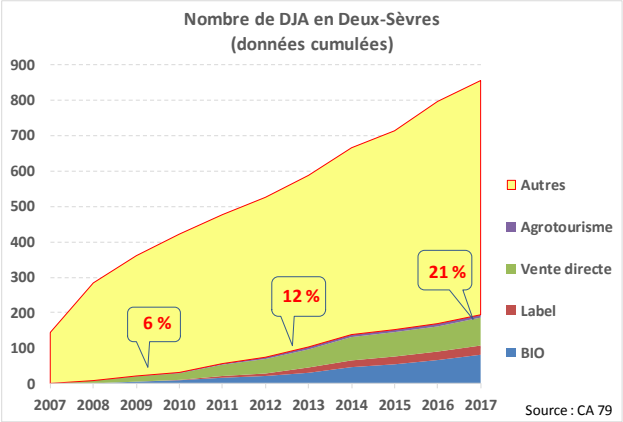


On observe un changement important dans la nature des projets d'installation : depuis 2012-2013, les projets de diversification et/ou de montée en gamme (bio/labels) représentent un tiers du total annuel sur cette période, et presque la moitié des projets depuis 2017.

En considérant que la quasi-totalité des JA aidés depuis 10 ans est encore en activité (figure 7), il y a aujourd'hui dans le département 180 exploitations engagées dans des activités de diversification et/ou montée en gamme sur les 850 exploitations installées ou reprises depuis 10 ans (21 %). Les principales activités déployées par les jeunes agriculteurs sont la vente directe et la conversion/maintien en bio, cette dernière dépassant le quart de toutes les installations aidées depuis 2016.

## 2.3. Les agriculteurs en activité se forment de plus en plus pour faire évoluer leur système de production

La figure 8 donne le cumul des heures dispensées dans les formations Vivea organisées par la Chambre d'agriculture depuis une dizaine d'années : sur la période, les formations aux changements de pratiques agricoles et d'élevage et aux activités de diversification dépassent le tiers des heures-stagiaires, presque autant que les formations destinées à l'installation.

Figure 8

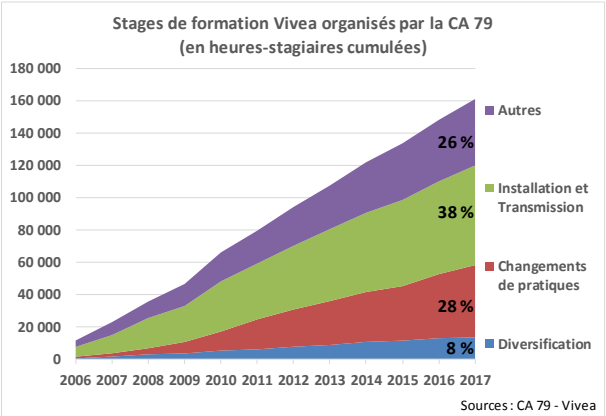


Figure 9

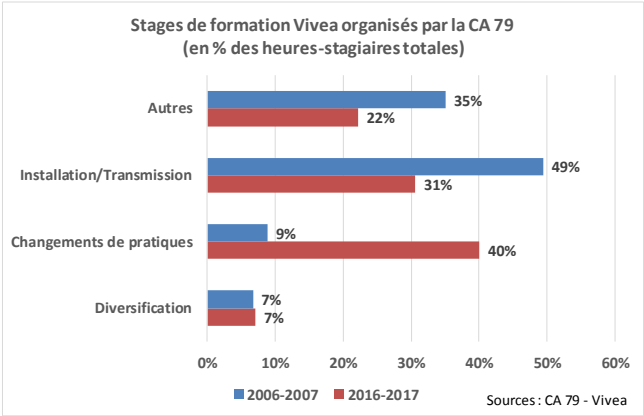

La figure 9 montre la très forte progression des formations sur les changements de pratiques : elles dépassent 40 % des heures dispensées depuis 2015. La diminution des heures dédiées à l'installation s'explique par la baisse du nombre de DJA (voir figure 6).

Depuis 4-5 ans, nous assistons à une hausse importante des contacts avec des porteurs de projets de diversification et/ou de montée en gamme ; un mouvement tout aussi net vers ces activités s'observe dans les installations aidées ; ces évolutions sont amplifiées par les stratégies similaires d'un nombre croissant d'agriculteurs en activité, qui se forment de plus en plus pour s'adapter au nouveau contexte économique et sociétal (changements de pratiques agricoles, diversification).

Au vu de ces éléments convergents, nous pouvons affirmer qu'une proportion non négligeable des agriculteurs, que nous estimons entre 25 % et 30 %, dont au moins la moitié est déjà –et durablement- engagée dans des pratiques et des systèmes compatibles avec l'optimisation des revenus agricoles, l'autonomie des systèmes vis-à-vis des intrants, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

L'importance de ces changements récents de stratégies montre que le calcul [coûts+risques] sur [revenus+travail] peut tourner à l'avantage de la diversification et de la montée en gamme. Mais il s'agit d'un contexte fragile, qui dépend certes beaucoup des évolutions conjoncturelles (marchés, climat…), mais aussi du coût des engagements supplémentaires qui seront demandés en regard des bénéfices et de la sécurité escomptés avec ce projet d'irrigation : il ne faudrait pas casser les dynamiques vertueuses actuelles par des freins qui s'avèreraient au mieux inutiles (les surfaces irriguées occupent moins de 10 % de la SAU totale du bassin), au pire pénalisants (l'abandon de l'irrigation au profit de systèmes en sec extensifs, pauvres en valeur ajoutée territoriale et en services environnementaux). Faute de coopérateurs volontaires, il y a un risque certain de faire sombrer le projet avant même qu'il ne soit lancé.

Soulignons également le risque supplémentaire d'aggraver la déprise de l'élevage, qui tient localement dans la conjoncture dégradée actuelle grâce à la sécurité fourragère apportée par l'irrigation : le recul des surfaces herbagères serait important, d'autant qu'il serait aggravé par la perte de l'ICHN (la seule aide couplée à l'herbe !).

Pour espérer des résultats observables dans un temps relativement court, il faudrait aussi entraîner dans les bonnes pratiques le maximum des autres agriculteurs, qui occupent et occuperont encore longtemps au moins 80 % du territoire. Pour cela, il faut que les modalités d'engagement des irrigants ne freinent pas les velléités des autres agriculteurs, et soient même compatibles avec des modalités d'engagement dans des programmes plus larges concernant tout le monde : contrats de filières, MAEC système, MAEC localisées (haies, prairies sensibles...), trame verte et bleue, schémas directeurs paysagers ; expérimentation/innovation/R&D, etc.

On ne peut pas construire un projet de territoire qui a l'ambition d'entraîner le plus d'agriculteurs possible pour préserver et restaurer les milieux naturels et les ressources en multipliant les distorsions d'engagements entre les irrigants et avec les autres agriculteurs du bassin.

### 2.4. Les irrigants de la Coop de l'eau 79 s'engagent aussi

Un questionnaire a été envoyé cet été aux 236 irrigants de la coop de l'eau 79 pour connaître ce qu'ils envisagent de faire avec de l'eau sécurisée : le taux de réponse de 36 % (84) nous permet seulement de saisir une tendance, peut-être parce que ceux qui ont répondu ont des projets plus mûris ?

Sur les 84 irrigants, 23 (27 %) sont déjà en bio, ou bien en conversion ou en projet de conversion ; 58 irrigants (69 %) sont engagés –ou veulent l'être- dans des changements de pratiques, des actions ou programmes en faveur de la biodiversité, de la qualité de l'eau…

Parmi les 52 éleveurs qui ont répondu (soit 40 % des 130 éleveurs de la Coop 79), 6 (12 %) sont en vente directe ou en projet de le faire, et 24 (46 %) sont engagés –ou veulent l'être- dans des démarches qualité (SIQO, chartes de bonnes pratiques…).

*NB : dans la Vienne cette année (2017-2018), la moitié des conversions en bio sont des projets avec irrigation.*

## 3) Les engagements actuels des agriculteurs

Comme tout citoyen, les agriculteurs sont tenus de respecter les lois, directives et arrêtés liés à leur activité. Nous ne considérons pas dans la suite du chapitre que le respect des réglementations constitue un engagement : nous présenterons plutôt les engagements pris en contrepartie du droit d'avoir des aides PAC (conditionnalité) ou une partie d'entre elles (paiement vert), ou répondant à des incitations financières ciblées (MAEC, PCAE…) et/ou économiques (contrats de diversification, montée en gamme).

### 3.1. Les BCAE (bonnes conditions agricoles et environnementales) et le verdissement

#### *3.1.1. Les BCAE se renforcent depuis 2015*

Les BCAE constituent un ensemble d'obligations liées aux pratiques agricoles pour pouvoir bénéficier des aides du premier pilier de la PAC (60 % du budget total), les droits à paiement de base (DPB). On trouvera sur le lien suivant l'ensemble des fiches et notices « BCAE » et « verdissement » :
https://www1.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/html/public/aide/conditionnalite.html

Depuis 2015, Les BCAE sont les suivantes :

- ✓ **BCAE 1 : implantation obligatoire de bandes tampon** d'au moins 5 mètres de large le long des cours d'eau ;
- ✓ **BCAE 2 : prélèvements pour irrigation :** l'agriculteur doit détenir le récépissé de déclaration ou de l'arrêté d'autorisation de prélèvement et attester de la présence de moyens d'évaluation des volumes (compteurs...) ;
- ✓ **BCAE 3 : protection des eaux souterraines :** l'agriculteur est tenu de respecter une distance de trente-cinq mètres entre les lieux de stockage des effluents d'élevage et les puits, forages et sources ;
- ✓ **BCAE 4 : couverture minimale des sols :** interdiction de sols nus ; un couvert est implanté avant la date limite (31 mai) et présent pendant la période minimale définie (pendant au moins 6 mois comprenant le 31 août) ;
- ✓ **BCAE 5 : limitation de l'érosion :** non travail des sols gorgés d'eau ou inondés et non labour des sols pentus entre le 1er décembre et le 1er février.
- ✓ **BCAE 6 : interdiction de brûlage :** les dérogations préfectorales à l'interdiction de brûlage des résidus de cultures sont limitées à des causes phytosanitaires ; aucune dérogation pour motif agronomique ne peut être accordée ;
- ✓ **BCAE 7 : maintien des particularités topographiques :** les agriculteurs ne doivent pas détruire les éléments suivants :
  - ➢ **Les haies** dont la largeur maximale ne dépasse pas 10 m ;

- **Les bosquets** dont la surface est strictement supérieure à 10 ares et inférieure ou égale à 50 ares ;
- **Les mares** dont la surface est strictement supérieure à 10 ares et inférieure ou égale à 50 ares ;

### *3.1.2. Le verdissement, une nouvelle conditionnalité*

Le verdissement est un ensemble de mesures décidées pour la PAC 2014-2020 et destinées à mieux préserver l'environnement. Le respect de ces mesures ouvre le droit de percevoir le paiement vert (PV), qui représente un montant presque équivalent à celui du DPB, (environ 85 €/ha en moyenne, soit presque la moitié du revenu pour une exploitation de 100 ha). L'agriculteur doit respecter simultanément les engagements suivants :

- ✓ **Le maintien des pâturages permanents (PP) :** il s'agit d'un engagement collectif, le ratio PP/SAU étant calculé à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine ; interdiction de modifier ou de labourer une prairie classée « sensible » ;
- ✓ **La diversité des assolements** : avoir une diversité des assolements, c'est-à-dire avoir sur ses terres arables (terres agricoles sauf les prairies permanentes et les cultures permanentes -vignes, vergers-…), au moins trois cultures dans le cas général ;
- ✓ **Les surfaces d'intérêt écologiques (SIE) :** elles doivent représenter au moins 5 % des terres arables ; les SIE sont listées dans l'encadré suivant.

## Les surfaces d'intérêt écologique (SIE)

Voici la liste des éléments topographiques et surfaciques admis au titre des SIE en 2018, les conditions à respecter et l'équivalence en hectares de SIE.

**Les éléments topographiques éligibles**

- ✓ Haies ou bandes boisées (100 mètres linéaires = 0,1 ha SIE) : largeur inférieure ou égale à 20 m, avec une discontinuité possible de 5 m maximum ;
- ✓ Arbres isolés (10 arbres = 0,03 ha SIE) : pas de condition d'éligibilité spécifique ;
- ✓ Arbres alignés (100 ml = 0,1 ha SIE) : espacement inférieur à 5 m entre les couronnes des arbres ;
- ✓ Groupes d'arbres ou bosquet (10 ares = 15 ares SIE) : surface inférieure à 10 ares. Si le bosquet est couvert par une obligation au titre des BCAE, la surface maximale est de 50 ares ;
- ✓ Mares (10 ares = 15 ares SIE) : mares de moins de 10 ares et mares couvertes par une obligation au titre des BCAE ;
- ✓ Fossés (100 ml =0,1 ha SIE) : largeur inférieure ou égale à 10 m ;
- ✓ Murs traditionnels en pierre (100 ml =0,01 ha SIE) : construction en pierre naturelle, d'une hauteur comprise entre 50 cm et 2 m, et d'une largeur comprise entre 10 cm et 2 m ;

**Les éléments surfaciques éligibles**

- ✓ Surfaces en jachère (1 ha = 1 ha SIE) : surfaces maintenues en jachère du 1er mars au 31 août 2018 ;
- ✓ Bandes tampons le long des cours d'eau (100 ml = 0,09 ha SIE) : largeur minimale de 5 m, possibilité de fauchage et pâturage ;
- ✓ Surfaces en agroforesterie (1 ha = 1 ha SIE) ;
- ✓ Bandes bordant des forêts (1 ha = 0,018 ha SIE si production ; 1 ha = 0,9 ha SIE si non) : largeur supérieure ou égale à 1 m, mise en production ou non ;
- ✓ Taillis à courte rotation (1 ha = 0,5 ha SIE) : utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires interdite ;
- ✓ Surfaces boisées (1 ha = 1 ha SIE)
- ✓ Cultures dérobées ou à couverture végétale (1 ha = 0,3 ha SIE) : respect de la liste des espèces en

annexe et de la date de début de la période de l'arrêté ;

- ✓ Cultures fixant l'azote (1 ha = 1 ha SIE) : A condition qu'elles soient implantées en mélange avec des oléagineux, des graminées ou des céréales et qu'elles soient prédominantes dans ce mélange (mélange d'au moins deux cultures), les cultures fixant l'azote admissibles sont : arachide, cornille, dolique, fenugrec, féveroles, flageolets, gesses, haricots, lentilles, lotier corniculé, lupins, luzerne cultivée, mélilots, minette, pois, pois chiche, sainfoin, serradelle, soja, trèfles, vesces et, depuis 2018, fèves ; utilisation de produits phytopharmaceutiques interdite ;
- ✓ Surfaces en jachère mellifère (1 ha = 1,5 ha SIE) : implantation du 1er mars au 31 août 2018 minimum, respect d'un mélange d'au moins 5 espèces ;
- ✓ Surfaces implantées en Miscanthus giganteus (1 ha = 0,7 ha SIE) : utilisation d'engrais minéraux et de produits phytopharmaceutiques interdite ;
- ✓ Bordures de champs (100 ml = 0,09 ha SIE) : largeur supérieure ou égale à 5 m, possibilité de fauchage et pâturage.

### 3.1.3. PAC 2021-2027 : vers un renforcement de la conditionnalité

Les propositions de la Commission européenne pour la PAC 2021-2027, outre qu'elles prévoient une baisse considérable du budget agricole (voir § 1.2), renforcent significativement la conditionnalité des aides. Ainsi, les conditions pour percevoir le paiement vert ne sont plus optionnelles mais obligatoires, comme pour les DPB (voir figure 10).

Figure 10

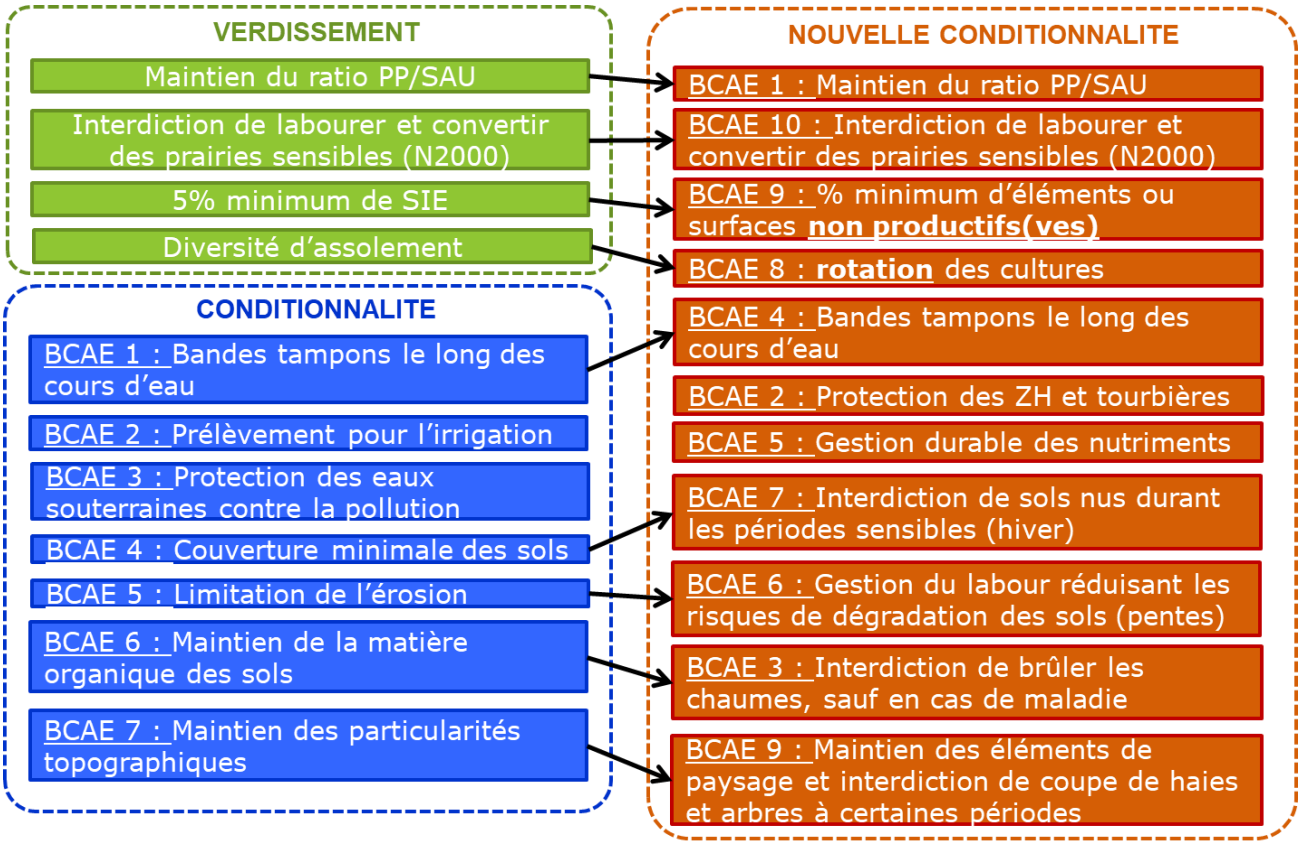


De nouvelles conditions d'éligibilité aux aides PAC sont introduites : la protection des zones humides (marais, tourbières…) et la gestion durable des nutriments (fertilisation raisonnée, épandages…).

Le Parlement européen propose une rémunération des services environnementaux (RSE), via le deuxième pilier de la PAC, qui pourrait soutenir à terme des mesures rémunérant la préservation et la restauration de la biodiversité et des milieux naturels.

### 3.2. Les incitations financières ou économiques ciblées sur des engagements individuels ou collectifs

#### *3.2.1. Les mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) et la conversion en bio*

Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale, voire dans le maintien de pratiques reconnues vertueuses.

La réforme de la PAC de 2015 s'est accompagnée d'une évolution des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ainsi dès 2015, sont mises en place les MAEC « systèmes » qui consistent à proposer un engagement global de l'exploitation, plutôt que l'engagement des seules parcelles où est identifié un enjeu environnemental particulier.

Les MAEC à partir de 2015 sont de trois types :

- ✓ MAEC Systèmes (grandes cultures et élevages) : réduction des PPP et de la fertilisation ; diversité des assolements ; autonomie fourragère ; développement des prairies… ;
- ✓ MAEC à enjeu localisé (haies, parcelles outardes…) pour conserver les habitats et les espèces locales (dates de fauche, pas de PPP, fertilisation raisonnée…) ;
- ✓ MAEC ayant pour objectif la préservation des ressources génétiques (races menacées, apiculture).

Le montant des aides publiques consacrées aux MAEC sur 2014-2020 est doublé par rapport à la période 2007-2013. Mais les retards de paiement des MAEC (plus de 2 ans) affaiblissent considérablement ce dispositif.

Les aides à la conversion et au maintien de la bio permettent un développement des productions de 15 % par an. Là aussi, les retards de paiement pénalisent nombre de projets.

#### *3.2.2. Les autres aides du second pilier (PDR Poitou-Charentes)*

Le FEADER prévoit d'importantes aides à l'investissement via le PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) : ces programmes sont destinés également aux associations, CUMA, ETA, GIEE et établissements de développement et de formation agricoles. Le PCAE est un outil de soutien aux investissements pour améliorer les performances économiques, environnementales et sociales des exploitations agricoles. Il permet aux bénéficiaires :

- ✓ De pérenniser, moderniser et/ou diversifier leur exploitation ;
- ✓ D'améliorer la compétitivité de leur système de production (réduction des charges d'intrants et de structure, autonomie…) ;
- ✓ D'adapter leur structure au changement climatique et aux défis environnementaux ;
- ✓ D'améliorer les conditions de travail.

Les projets sont sélectionnés sur la base de critères qui favorisent notamment :

- ✓ Le renouvellement générationnel ;
- ✓ La préservation et la reconquête de la qualité de l'environnement : démarches environnementales (certifications HVE, bio, zonages environnementaux, GIEE…) ; pratiques agro-écologiques ;
- ✓ Les circuits courts et de proximité ;
- ✓ L'innovation.

### *3.2.3. Contrats, cahiers des charges à la production et certification environnementale*

Les contrats de diversification (semences, légumes, protéagineux, PPAM…)

Ces contrats n'ont en général pas d'exigences sur l'amélioration des pratiques, hors filières labellisées, de plus en plus nombreuses.

Sur les terres de groies majoritaires sur le bassin, l'accès à l'eau sécurisée est indispensable pour développer d'autres cultures et assurer la production fourragère : sans eau, il n'y aura pas –ou peu- de diversification des assolements ni d'amélioration des pratiques agronomiques. Les organismes économiques proposent aux agriculteurs de plus en plus de contrats pour produire d'autres plantes ou des semences (voir § 1.3) : une plus-value économique et des garanties de livraisons permettent aux agriculteurs de prendre le risque d'essayer de nouvelles cultures dans des rotations bien établies.

On ne peut estimer l'ampleur de la diversification sans en mesurer au cas par cas les avantages et limites agronomiques, de temps de travail, de rentabilité, de cohérence avec le système en place… C'est pourquoi l'introduction des contrats de diversification, déjà soumis aux fluctuations des marchés de niche, ne pourront se développer que progressivement. Même avec une croissance annuelle à deux chiffres, une hypothèse optimiste qui suppose l'investissement de tous les acteurs, il faudra au moins 10-15 ans pour consolider une part de diversification de 20-25 % de la SAU.

Les cahiers des charges à la production

Avec la stratégie de montée en gamme revendiquée par les principaux organismes économiques présents sur le bassin (voir 1.3), nous assistons au développement soutenu de contrats d'engagements portant sur l'amélioration des pratiques en échange d'une partie de la plus-value commerciale attendue sur ces marchés en pleine expansion. Voici une liste, non exhaustive ni classée par poids économique, des démarches identifiées sur le bassin Sèvre/Mignon :

**Agriculture biologique :** presque toutes les organisations économiques développent des filières bio ; la croissance sur le bassin étant de +12-15 % par an, il faudra au moins 10 ans pour atteindre l'objectif de 20 % de bio, comme par exemple la filière caprine (Sèvre et Belle) ou certaines filières développées par la Cavac (volailles, céréales et oléo-protéagineux…). Pour prendre un exemple local d'actualité, la Cavac est rentrée au capital « des P'tits Amoureux » (Ardin) pour développer les filières bio de céréales, lait, œufs… : objectif de 30 % dans deux ans. Un état des lieux des marchés bio et de leurs perspectives de développement est dressé par l'Agence Bio, et par AgroBio Nouvelle-Aquitaine pour les marchés plus locaux.

**AOP Chabichou du Poitou et Mothais sur feuille (en cours de certification à l'INAO)** : ces cahiers des charges prévoient, à quelques nuances près entre les deux AOP :

- ✓ L'autonomie alimentaire du troupeau caprin (75 % ou 3 ha de COP pour 100 chèvres) ;
- ✓ Les fourrages consommés doivent provenir à 80 % de l'aire géographique des AOP ;
- ✓ L'interdiction d'OGM dans la ration ;
- ✓ L'interdiction de l'ensilage ;
- ✓ Un minimum de légumineuses (luzerne…) provenant de l'aire géographique des AOP est prévu dans la ration (200 kg. De matière sèche par chèvre et par an).

**Charte qualité de la Coopérative Laitière de la Sèvre (CLS)** : tous les producteurs de lait de vache (laiterie d'Echiré) et de chèvre (laiterie de Celles-sur-Belle) sont engagés depuis 1997 dans cette charte qui va plus loin que les chartes nationales des bonnes pratiques d'élevage :

- ✓ Nourriture sans OGM ;
- ✓ Fourrages produits sur l'exploitation ;
- ✓ Logement des animaux sur paille.

**La filière « Agri-Ethique » (Cavac)** : le principe est d'assurer une rémunération plus juste au producteur, en contrepartie de l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement. En septembre dernier, le collectif Commerce Équitable France a validé l'adhésion du label Agri-Éthique.

https://www.agriethique.fr/agri-ethique-integre-le-collectif-commerce-equitable-france/

**Un « œuf d'or » pour Volineo® (Cavac)** : trophée en faveur du développement des élevages alternatifs de poules pondeuses remis par CIWF : le parc de production est entièrement composé de bâtiments avec des poules élevées au sol qui accèdent à des parcours extérieurs.

**La charte LU'Harmony®** : cette filière de blé tendre (biscuits) est construite sur un cahier des charges qui veut « *innover sur la biodiversité au service des territoires, vers une approche de plus en plus globale de l'exploitation et des intervenants de la filière.* »

**La filière blé CRC (culture raisonnée contrôlée)®** : commercialisé sous la marque « le blé de nos campagnes » ®, il est produit avec des pratiques qui ont été reconnues officiellement comme favorables à la biodiversité par le Ministère de l'Agriculture : par exemples : préservation des espèces protégées, implantation de couverts mellifères, non traitement chimique après récoltes... Le blé CRC® est valorisé dans l'alimentation pour bébés, la biscuiterie de régime (Gerblé), la boulangerie avec la « bagatelle »®, la seule baguette label rouge de France.

Les certifications environnementales

Sur le bassin Sèvre/Mignon, les agriculteurs peuvent s'engager dans deux démarches de certification environnementale :

- ✓ *Démarche HVE* : elle est fondée sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation ;
- ✓ *Démarche AREA* : il s'agit pour les agriculteurs d'anticiper les exigences futures en termes d'environnement et d'améliorer leurs performances environnementales.

http://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/vers-la-certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-area/

**L'agro-écologie en Deux-Sèvres**

Dans sa page sur les exploitations agricoles du département engagées dans l'agro-écologie, la DDT des Deux-Sèvres propose de distinguer plusieurs types d'agricultures : http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/L-agro-ecologie-en-Deux-Sevres/Les-exploitations-agricoles-engagees-en-agro-ecologie

« ***L'agriculture biologique :*** *c'est un mode de production agricole fondé sur un ensemble de techniques complexes excluant l'utilisation de produits chimiques de synthèse.*

***La production fermière :*** *produire, transformer et vendre soi-même ses produits auprès des consommateurs.*

***La production intégrée :*** *système agricole de production d'aliments et des autres produits de haute qualité qui utilise les ressources et des mécanismes de régulation naturels pour remplacer des apports dommageables à l'environnement et qui assure à long terme une agriculture viable.*

***L'agriculture de précision :*** *utilisation des nouvelles technologies pour ajuster les pratiques culturales au plus près du besoin des plantes en fonction de l'hétérogénéité intra-parcellaire.*

***L'agriculture durable :*** *invite à promouvoir et à pratiquer une agriculture économiquement viable, saine pour l'environnement et socialement équitable sans remettre en cause les ressources naturelles pour les générations futures.*

***L'agriculture paysanne :*** *doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.*

***L'agriculture de conservation des sols :*** *est définissable par la primauté qu'elle attribue au « Carbone » comme élément structurant et dynamisant du bon fonctionnement de l'écosystème d'un sol vivant.*

***L'agriculture écologiquement intensive :*** *ne remet pas en cause les modèles productivistes en place, mais tend plutôt à les intensifier (diminution des périodes de sols nus) et à les rendre acceptables (phytos à la baisse).* »

## 4) L'accompagnement des agriculteurs

La complexité des systèmes de production suppose un accompagnement technique et de formation des agriculteurs à la hauteur des ambitions : l'ampleur de la transition vers l'agro-écologie dépendra de la mobilisation des acteurs du développement, de la formation et de la R&D agricoles.

### 4.1. Les programmes en cours

#### *4.1.1. Le programme DEPHY abeille*

Il s'agit d'une expérimentation de cinq ans sur 27 parcelles suivies dans la zone atelier du CNRS de Chizé (Plaine et Val de Sèvres). Il s'agit de tester sur 3 cultures (blé, colza et tournesol) les effets de

changements de pratiques dans une rotation de 5 ans, en gardant dans les mêmes parcelles une zone témoin. On mesure les impacts économiques et environnementaux de ces changements. Les pratiques testées sont les suivantes :

- ✓ Sur blé : diminution de 30 % des apports d'azote et de PPP pour permettre le développement d'adventices messicoles ;
- ✓ Sur colza : moins d'insecticides au printemps ;
- ✓ Sur tournesol : plus du tout de désherbage chimique.

#### *4.1.2. Le conseil technique irrigation « irrig'infos »*

Ce conseil technique vise à aider les agriculteurs à mieux piloter l'irrigation du maïs. A partir de 10 sites tensiométriques répartis en Deux-Sèvres, des conseils sont donnés pour démarrer et arrêter la campagne. Dans ce cadre, des expériences sont menées avec des irrigants volontaires pour évaluer l'impact économique de supprimer un ou deux tours d'eau, en jouant sur la date de semis et la précocité. Le même conseil est donné pour le maïs ensilage, dans l'optique d'économiser l'eau tout en assurant la sécurité fourragère des troupeaux.

Des formations sont également proposées afin de former les irrigants à une meilleure connaissance de leurs sols et donc à l'optimisation des pratiques et de l'irrigation pour son meilleur fonctionnement.

Les outils de pilotage et d'aide à la décision pour l'irrigation sont également mis en avant (bilan hydrique, utilisation de sondes capacitives….). Des conseils sont également prodigués pour le réglage du matériel d'irrigation et l'orientation vers des systèmes d'irrigation plus économes. Le matériel d'irrigation sur le bassin est vieillissant, les exploitations sont prêtes à réaliser de nouveaux investissements dans de nouveaux matériels plus économes en eau, dès lors que le projet des réserves sera réalisé et que l'eau sera sécurisée.

Toutes ces actions doivent permettre d'aider les agriculteurs à apporter la bonne dose au bon moment et être le plus efficient possible avec le volume d'eau dont ils disposent.

#### *4.1.3. Le programme ELLIAS*

ELLIAS (Evaluer et Limiter la LIxiviation d'azote des AgroSystèmes vers les eaux) concerne l'amélioration de la connaissance sur les transferts d'azote et la caractérisation de la pollution pour un ciblage des recommandations. Cette action est mise en œuvre depuis plusieurs années sur le bassin de la Sèvre Niortaise amont avec le Syndicat 4B - La Corbelière avec le SERTAD.

#### *4.1.4 Le programme Re-Sources*

Le bassin de la Sèvre Niortaise Mignon est caractérisé par la présence de cinq aires d'alimentation de captages d'eau potable, classées prioritaires par le SDAGE dans la lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides : les captages de la Corbelière, du Vivier, la Courance et du Centre-Ouest, ainsi que le barrage de la Touche Poupard.

Ces bassins d'alimentation en eau potable font l'objet d'un programme d'actions visant à améliorer la qualité de l'eau (programme Re-Sources). Les programmes visent à mettre en place des actions pour la reconquête de la qualité de l'eau notamment avec le monde agricole. Dans le cadre du projet de territoire de la Sèvre Niortaise, le lien est fait entre les actions de ce contrat et les actions du Contrat de Gestion quantitative de l'eau.

La Chambre d'agriculture et la Coopérative de l'eau s'engagent à promouvoir ces programmes auprès des adhérents de la Coopératives et les inciter à participer à ces programmes d'actions.

Afin de mettre en avant les pratiques de fertilisations les moins impactantes vis-à-vis du lessivage des nitrates ou dans l'objectif de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires, la Chambre d'agriculture met en place nombreux essais, organise des journées techniques ou des formations à destination de tous les agriculteurs des territoires concernés.

Pour l'ensemble de ces programmes d'actions, la proposition de MAEC adaptées pourraient faciliter leur mise en place. La Chambre d'agriculteur propose d'être opérateur pour proposer ces mesures sur l'ensemble du territoire du Marais-Poitevin.

Pour monter en puissance, nous proposons que l'agence de l'eau finance des mesures AZUR, qui consistent à optimiser les apports d'azote en tenant simultanément compte de la plante, du sol et du climat.

Aujourd'hui, dans le cadre des programmes Re-Sources du territoire, les Syndicats d'eau travaillent en lien avec les OPA pour engager l'évolution des systèmes de cultures et leurs diversifications. Le SIEPDEP de la Courance a lancé une étude de marché sur la consolidation d'une filière de légumineuses fourragères et le Syndicat du Vivier a engagé la réalisation d'un guide technico-économique des cultures de diversifications économes en intrants sur le Sud Deux-Sèvres. Cette dernière étude en cours de finalisation met en avant les atouts et les freins pour le développement de ce type de culture. Elle met en évidence que l'aspect de la disponibilité en eau est un facteur limitant pour le développement de cultures de diversification telles que le soja.

#### *4.1.5. Les systèmes de cultures innovants (SDCI)*

A partir de 10 essais conduits sur 6-8 ans dans différents sites de l'ex-Poitou-Charentes, ont été testées les possibilités d'allongement des rotations et de réduction des intrants, ainsi que leurs impacts économiques et environnementaux. Le projet est structuré en 4 actions complémentaires :

- ✓ Développement d'un réseau d'essais pluriannuels ;
- ✓ Etudes ponctuelles, sur une ou plusieurs années, de techniques innovantes (essais annuels) ;
- ✓ Appui à l'évaluation des pratiques agricoles – Développement d'indicateurs agri-environnementaux ;
- ✓ Observatoire des systèmes et pratiques agricoles de Poitou-Charentes.

Un bilan a été présenté en novembre 2016 : on trouvera les résultats ici : https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/innovation/2._SdC_groies_niort_loiresurnie_79-17_synthese.pdf

#### *4.1.6. Adaptation des bâtiments d'élevage au réchauffement climatique*

Avec la montée des températures estivales et automnales, le calendrier d'utilisation des bâtiments de ruminants sera très différent, avec peut-être deux périodes de présence intercalées de deux périodes de pâturage.

Dans les bâtiments de demain, il faudra pouvoir distribuer des fourrages et loger les animaux confortablement en été. Ces adaptations ne s'imposeront pas avant une quinzaine d'années. Mais,

quinze ans pour un bâtiment, c’est demain. Des projets de recherche existent pour élaborer de nouveaux concepts de bâtiments pour ruminants adaptés au changement climatique.

### *4.1.7. L'agriculture de groupe*

Les groupes GEDA (groupement d'étude et de développement agricole)
http://www.pardessuslahaie.net/trame/200

En janvier 2018, VIVEA, TRAME, la FNGEDA et l'ANCEMA ont signé le renouvellement de leur convention.

Renforcer les dynamiques de formation, accompagner les changements de pratiques des agriculteurs face aux enjeux environnementaux et sociétaux, promouvoir le bien-être au travail tout en favorisant l'émergence de nouvelles modalités de formation, tels sont les objectifs communs aux partenaires.

La formation accompagnera les agriculteurs dans l'acquisition de compétences stratégiques, tant sur les problématiques de stratégie et pilotage de l'entreprise, que de l'innovation en agriculture, notamment par la multi-performance des exploitations agricoles.

Il y a trois groupes GEDA de céréaliers et de polyculteurs-éleveurs sur le bassin Sèvre/Mignon (au total 54 agriculteurs). Ces groupes sont engagés depuis plus de 10 ans dans la réduction des intrants, l'allongement des rotations… Ils ont accumulé collectivement des savoir-faire et connaissances qui leur permettent de se projeter dans l'avenir.

Ces groupes constitueraient d'excellents appuis pour diffuser les nouvelles pratiques qu'ils maîtrisent déjà, d'autant que bon nombre de leurs membres sont aussi engagés dans des groupes « DEPHY » et/ou « 30.000 »

Les GIEE
http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/L-agro-ecologie-en-Deux-Sevres/Les-exploitations-agricoles-engagees-en-agro-ecologie

Instaurés par loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) sont des collectifs d'agriculteurs et, le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent dans un projet durable de modification ou de consolidation de leurs pratiques agricoles, visant à la fois performance économique, environnementale et sociale.

Il y a sept GIEE dans les Deux-Sèvres, dont un sur le bassin Sèvre/Mignon (CIVAM du Marais Mouillé). Ces GIEE sont constitués autour de projets de méthanisation collective, de magasins fermiers, de promotion de la viande bovine, de commercialisation en circuits de proximité. Sur le bassin, le CIVAM du Marais Mouillé vise trois objectifs :

- ✓ Démontrer, sur les plans technique et environnemental, que des pratiques d'élevage saines pour l'environnement sont compatibles avec la viabilité économique des systèmes de production ;
- ✓ Tester différentes pratiques et observer leurs impacts sur l'évolution des prairies, la santé des animaux et les coûts de production ;
- ✓ L'agrandissement des exploitations et la diminution de la main d'œuvre agricole nécessitent de créer du lien, pour permettre notamment des échanges de savoir-faire entre éleveurs mais aussi avec la société civile.

Les groupes 30.000

Dans le cadre de l'action 4 du plan Ecophyto II, l'objectif est d'accompagner des exploitations agricoles réunies en collectifs dits « groupes 30 000 » dans leur transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques, en soutenant l'animation des groupes par des structures de conseil et/ou de développement agricole.

Sur le bassin, ces groupes sont animés par Bienaimé, Buchou, la CA 79, et OCEALIA comptant une quarantaine d'agriculteurs. Ils travaillent (formations, essais, échanges, visites, réflexions sur les indicateurs…) sur les thèmes suivant :

- ✓ Arrêt du glyphosate dans 3 ans ;
- ✓ Réduction des PPP de -50 % ;
- ✓ Gestion des couverts
- ✓ Reconnaissance des auxiliaires de cultures ;
- ✓ Gestion des adventices par désherbage mécanique (groupe mixte bio/conventionnel) ;
- ✓ Approche globale sur les enjeux sols/biodiversité.

Une réflexion sur les indicateurs s'est engagée entre les groupes : l'IFT (indice de fréquence des traitements) est limité : il faudrait pouvoir mesurer aussi l'efficacité des produits (adjuvation), la qualité de leur application (buses antidérive…) et leur dangerosité.

Les groupes DEPHY

Sur le bassin, les groupes DEPHY sont animés par la CA 79, le CIVAM, la FRAB et OCEALIA. Une cinquantaine d'agriculteurs se forment essayent et échangent sur les thèmes suivants :

- ✓ Traitement des semences (remplacement des néonicotinoïdes par un mélange vinaigre-sucre-oligoéléments) ;
- ✓ Désherbage mécanique ;
- ✓ Optimisation des PPP ;
- ✓ Allongement des rotations ;
- ✓ Gestion des couverts ;
- ✓ Gestion des adventices ;
- ✓ Autonomie fourragère.

Le « groupe du Lambon »

Composé de six agriculteurs engagés depuis longtemps (pour certains depuis plus de 20 ans) dans l'agriculture de conservation et animé par SC2 (réunions bilan, suivis techniques, tours de plaine, formations…) entreprends les actions suivantes :

- ✓ Optimisation du « système de traitement à bas volume » : l'action consiste à tester un système concentrant le plus possible les gouttelettes de PPP avec l'adjuvant le plus adéquat pour épandre le moins possible de matières actives ;
- ✓ Travail sur les couverts et semis sous couvert, les cultures associées (ex. colza/légumineuse), les mélanges.

**LES CUMA : des collectifs d'agriculteurs s'engagent dans les changements de pratiques**

Les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) sont engagées dans de nombreuses actions autour de l'agro-écologie et du réchauffement climatique :

- ✓ Méthanisation ;
- ✓ Bois-énergie ;
- ✓ Photovoltaïque ;
- ✓ Economies d'énergie ;
- ✓ Gestion des déchets.

Les CUMA organisent des démonstrations de matériels permettant des changements de pratiques agricoles importantes :

- ✓ Semis de couverts et de mélanges (stockage carbone) ;
- ✓ Agriculture de conservation ;
- ✓ Fertilisation raisonnée ;
- ✓ Travail mécanique du sol ;
- ✓ Pulvérisation de précision ;
- ✓ Récolte de cultures spéciales et de mélanges fourragers…

Parce qu'elles sont déjà des collectifs d'agriculteurs qui travaillent souvent ensemble, les CUMA constituent un formidable levier pour diffuser et mettre en œuvre les changements de pratiques dans le cadre de l'agro-écologie : d'une part, certains matériels spécifiques sont trop onéreux pour une seule exploitation ; d'autre part les échanges de savoir-faire, les expérimentations et les démonstrations accélèrent fortement la diffusion des nouvelles techniques.

#### *4.1.8. Essais sur les systèmes « 3 cultures en 2 ans »*

Ces essais, menés en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie à partir de 2019, visent à tester, avec ou sans irrigation, l'introduction de cultures dérobées dans les rotations : le but est d'évaluer différents couverts végétaux sur le plan agronomique et d'étudier la faisabilité des différentes possibilités de valorisation (biomasse, engrais verts-stockage carbone, productions fourragères ou alimentaires…).

#### *4.1.9. Autres initiatives*

<u>Le plan d'action « continuité écologique »</u>

Conduit par le Parc Naturel du Marais Poitevin, il est appuyé par la CA 79, qui accompagne les exploitations agricoles pour restaurer ou valoriser les trames vertes et bleues du Marais Poitevin.

Cet accompagnement passe par la réalisation d'un diagnostic d'exploitation et de propositions visant la restauration des milieux (mares, roselières, reconversion terres arables..), la création d'aménagement (haies, bandes enherbées, nichoirs..) et la gestion environnementale de milieux (boisement, fossés..). Ce travail est actuellement lancé sur la base du volontariat. Le Parc Naturel du Marais Poitevin valide les propositions d'actions à l'échelle de l'exploitation et prend en charge le diagnostic ainsi que les aménagements.

La CA 79 et la Coopérative de l'eau proposent de mettre en place une animation territoriale sur le territoire afin de partager avec d'autres acteurs de la biodiversité (CNRS, associations, Fédération de chasse, de pêche…) un plan d'actions cohérent et adapté l'échelle du territoire.

Le programme AgriFaune en Deux-Sèvres

Nous proposons de développer ce programme sur le territoire Sèvre Niortaise afin de poursuivre le travail d'accompagnement des exploitations qui vise à concilier agronomie, économie, environnement et faune sauvage. Ce travail est conduit en partenariat avec la Fédération des Chasseurs 79.

Il s'agit à partir de diagnostics selon l'outil IBIS, de proposer des améliorations des pratiques des agriculteurs favorable à la faune sauvage (pratiques de fauches, réduction de l'usage de produits phytosanitaires, diversification des rotations, gestion des haies ...) et d'implanter /gérer des infrastructures agro-écologiques (implantation de haies, bandes enherbées, bandes fleuries) permettant de créer des corridors écologiques.

Dans ce programme, un dispositif d'évaluation ENI « effets non intentionnels » des PPP est prévu pour mesurer les effets des changements de pratiques sur la biodiversité des sols *(*)*.

*(*) : Les résultats recueillis à ce jour semblent montrer que la façon de travailler le sol joue aussi beaucoup sur sa santé. Par exemple, en prenant un indicateur parmi d'autres, les comptages de vers de terre montrent que les techniques sans labour et/ou avec le moins d'interventions mécaniques possibles sur les horizons superficiels des sols leur sont bénéfiques.*

### 4.2. Propositions d'expérimentation

Pour faire face au changement climatique, quelques propositions (non exhaustives) pour innover par l'expérimentation collective et concertée :

- ✓ **Une expérimentation sur la zone atelier (CNRS) du système d'assurance-risques collective**, qui consiste à baisser puis supprimer les produits phytopharmaceutiques (PPP), en apportant aux agriculteurs une sécurité économique (prise en charge des pertes en cas de ravages sur les cultures) ;
- ✓ Autour du thème « ***face au changement climatique, des pratiques agricoles et des stratégies résilientes*** », nous proposons la constitution d'un GIS (groupement d'intérêt scientifique), par exemple organisé sous forme de RMT (réseau mixte technologique), alliant les organismes de recherche (INRA, CNRS…), les organismes de formation (lycées agricoles, CFPPA, MFR…), les instituts techniques (Arvalis, Idele…), les organismes de gestion de l'eau (Agences de l'eau, syndicats d'eaux, SAGE…), les organismes de développement et de conseil (Chambre d'agriculture, centres de gestion, Agrobio…), les associations et collectifs citoyens développant une expertise environnementale, culturelle, sociale…, etc.
- ✓ **Mettre en synergie les programmes alimentaires territoriaux** des collectivités locales du sud des Deux-Sèvres autour de l'approvisionnement local de la RHD en fruits, légumes, protéines…
- ✓ **Inscrire le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin comme site pilote de l'action « eau et bio » de la FNAB**, voir : http://www.eauetbio.org/la-charte-dengagement/ ) ;

### 4.3. Focus sur la production d'énergies renouvelables

L'engagement de réduction des émissions de GES peut se concrétiser dans ce projet avec le développement des énergies renouvelables, d'autant que l'électricité est devenue très chère depuis 2015, date de perte des tarifs privilégiés auparavant accordés aux irrigants par les opérateurs.

### *4.3.1. La méthanisation agricole*

Un projet de réserve de substitution avec une gestion collective est un bon support pour la création d'une unité de méthanisation collective, basée sur une ration majoritairement « végétale », de par :

- ✓ La proximité des exploitations alimentées par la même réserve ;
- ✓ Un collectif d'agriculteurs déjà structuré ;
- ✓ Un potentiel de SAU important pour la valorisation d'intrants organiques (digestats).

Le méthaniseur pourra être principalement alimenté par des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) d'hiver à condition d'atteindre 5 t.MS/ha (sans irrigation), la « ration » sera complétée par des cultures énergétiques de type sorgho fourrager (15% max du tonnage total), des effluents d'élevage à proximité (5km) et d'éventuels déchets d'IAA (industries agro-alimentaires) voir d'autres déchets des collectivités.

Les projets de méthanisation à partir de CIVE se développent en France. Dans nos régions seules les CIVE implantées fin septembre/récoltées début mai sont pertinentes (Avoine, seigle, triticale…).

La proximité d'un réseau gaz (moins de 4km) est un élément qui va permettre d'atteindre une réelle rentabilité économique dans un projet où les agriculteurs devront être actionnaires majoritaires du projet. Si le réseau gaz est très éloigné, on pourra faire de la cogénération, du gaz porté (enlèvement de citernes de gaz à la ferme, comme pour un tank à lait), ou du gaz carburant (par exemple s'il existe une flotte captive comme des bus, des camions-poubelles…).

Les économies d'azote minéral, la mise en place de couvertures hivernales (valorisables en CIVE), la production de biogaz, la fourniture d'un engrais organique de qualité sont des éléments qui sont désormais une piste majeure pour développer une agriculture cohérente avec la transition énergétique locale.

La méthanisation est un moyen de ralentir la déprise de l'élevage : elle valorise des effluents d'élevage et la production de gaz permet par exemple de sécher les fourrages (foin, luzerne, maïs…) à moindre frais et en réduisant la consommation d'énergies fossiles.

Il existe déjà des projets de méthaniseurs à proximité des projets de retenues de Mauzé/Mignon et d'Aiffres.

### *4.3.2. Le photovoltaïque*

Deux pistes sont à explorer : des panneaux flottants et des panneaux posés sur les digues bien exposés des retenues. Les surfaces potentielles sont énormes : 75 ha de plans d'eau potentiels et entre 20 et 25 hectares de digues orientées favorablement.

En tout (en prenant la moitié du potentiel par prudence, soit 50 ha), cela peut représenter l'équivalent de la production de 2.000 ha de colza pour le diester (agro-carburant) [*NDR : les experts établissent une fourchette entre 1.500 et 2.500 ha*] ; c'est aussi l'équivalent de cinq grosses éoliennes ; ou de 230 bâtiments agricoles équipés de panneaux ; ou de 2,5 millions de litres de fioul...

### *4.3.3. Les économies d'électricité sur le poste irrigation*

Le process de pompage devra être réfléchi en amont du projet car c'est un enjeu important au regard du coût de fonctionnement annuel des stations (électricité, maintenance…). Une formation des porteurs du projet semble pertinente afin que ces derniers effectuent des choix techniques en connaissance de cause.

**Un projet à énergie positive ? C'est possible !**

Un volet « énergies renouvelables » ample et ambitieux dans notre projet de territoire pourrait s'inscrire dans une démarche de type TEPOS © (territoires à énergie positive), qui prévoit un engagement fort des collectivités et des acteurs locaux.

Dans cette démarche, nous pourrions solliciter un financement participatif auprès des agriculteurs, des collectivités, des opérateurs économiques et des citoyens (cagnotte type « leetchi »).

Source TEPOS © : http://www.territoires-energie-positive.fr/presentation/qu-est-ce-qu-un-territoire-a-energie-positive

Le dernier rapport du GIEC (8/10/2018) pointe les conséquences d'un réchauffement de +1,5 °C pour alerter les décideurs politiques et économiques sur l'urgence d'agir. Selon Jean JOUZEL, climatologue et vice-Président du GIEC, « *Le principal intérêt de ce rapport réside dans la meilleure connaissance des conséquences du réchauffement climatique. Un demi-degré compte et conduit à un monde différent. Au départ, les scientifiques pensaient qu'on ne verrait pas beaucoup de différences. Ils se sont pourtant aperçus qu'il n'en était rien. Le réchauffement climatique est déjà largement perceptible : nous avons déjà constaté un degré de réchauffement depuis le début de l'ère industrielle […] Il faut partir de l'idée qu'il y a des avantages à réduire le réchauffement. Il faudrait un changement rapide et sans précédent de l'ensemble de nos sociétés. Ce ne sera possible que si tout le monde s'y met dans tous les pays et quel que soit le secteur d'activité. Les politiques doivent prendre le taureau par les cornes.* »

Le Syndicat des eaux du Vivier (SEV) ne dit pas autre chose, en anticipant les conséquences locales du réchauffement climatique en cours (contribution à la réunion de médiation du 21/09/2018) : « ***La réflexion sur un stockage accru, non seulement pour l'agriculture mais aussi pour l'eau potable, doit être menée.*** *Le SEV a demandé notamment que le plan de secours départemental* ***ORSEC-Eau*** *prenne en compte d'ores et déjà un scénario de deux années 2005 ou 2017 consécutives par exemple, pour mettre en évidence les éventuels volumes qui manqueront et réfléchir aux solutions.* »

Le projet de retenues de la Sèvre/Mignon tel que proposé aujourd'hui répond largement aux enjeux de réduction des émissions de GES : l'urgence climatique nous impose donc l'urgence de le démarrer le plus tôt possible.

**********

Note rédigée par Maud BOUSQUET (Coop de l'eau 79) et Frank MICHEL (CA 79 et CRA NA)

Conseillers du réseau des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine ayant directement contribué à cette note :

Eric BARATON, Jérôme BARON, Christophe BEALU, Agnès BIGNOLLES, Stéphanie BOUTANT, Gaëtan CHAIGNE, Quentin CHATAIGNER, Dominique DURIS, Erwan FAUX, Olivier FAVRELIERE, Eric FERRE, Laurent FOMBEUR, Jean-Luc FORT, Marie-Claude GAUTHIER, Mathieu GUIBERTEAU, Samuel GUITTON, Thomas LEBARGY, Catherine MICHELUZZI, Sébastien MINETTE, Julie MONROUX, Thierry PELOQUIN.

Les principales organisations économiques locales de l'amont et de l'aval agricoles ont aussi directement contribué à cette note :

CAVAC-VSN, Deleplanque, NACA, OCEALIA, ULS-Sèvre et Belle.